

Date de la convocation :
23 février 2024

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

**PROCES VERBAL
du conseil municipal n° 1
Séance du 28 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre PAILLAS, Maire

Sont présents : Pierre PAILLAS, Sylvie GRAVIER, Jean-Paul MARION, Jaime GIL, Claude DADAGA, Nadia DALENS

Représentés :

Excusés : Guillaume DE THELIN

Absents : Bonnie HEBERT, Maïlis MARTINSSE

M. Claude DAGADA a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2023.

- Délibérations
 - Mise à disposition à la 4 C du terrain de l'école
 - Vote du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
 - Demande de subventions pour l'aménagement des appartements au-dessus du Multi-services
 - Demande de subventions – programme Maison Mercadier
 - Identification des zones d'accélération des ENR
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

D-2024-001 Objet : Convention de mise à disposition de la parcelle AB 129 à la 4C

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la convention à conclure avec la Communauté des Communes du Cordais et du Causse (4C) pour la mise à disposition de la parcelle AB 129 pour le projet de construction du futur groupe scolaire Multi-Accueil.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la 4C.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-002 Objet : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire expose :

La commune de Milhars s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Prédicte, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise

- carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde de Milhars.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-003 Objet : Demande de subvention - réhabilitation et transformation d'un bâtiment communal en logements

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement du 1er étage du multi-services en trois logements communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de programmer en 2024, des travaux de réhabilitation et de transformation d'un bâtiment communal existant en trois logements communaux pour un montant total de **275 834.04 € HT** (Architecte : 19 958.31 € - Travaux : 255 875.73 €).

Le plan prévisionnel de financement sera le suivant :

- Subvention DETR 50 % : 137 917.02 € HT
- Subvention FDT 30 % : 82 750.21 € HT
- Participation communale : 20 % 55 166.81 € HT

Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour procéder aux demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

D-2024-004 Objet : Demande de subvention - Etude du diagnostic Maison Mercadier

Après avoir entendu Monsieur Le Maire et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2024 un programme d'investissement concernant des études du diagnostic et faisabilité du projet de restauration de la Maison Mercadier, située dans le vieux village, pour un montant estimé à 16 380.10 € HT.

La Maison Mercadier étant classé au titre des Monuments Historiques depuis 2023, une demande de subventions à hauteur de 80 % va être engagée auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

Le plan prévisionnel de financement sera le suivant :

- Subvention DRAC 40 % : 6 552.04 € HT
- Subvention Région : 20 % 3 276.02 € HT
- Subvention Département 20 % : 3 276.02 € HT
- Participation communale 20 % : 3 276.02 € HT

Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour procéder aux demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Votants : 6 Pour : 6 Abstentions : 0 Contre : 0

La délibération concernant l'identification des zones d'accélération des ENR est reportée du fait de bien respecter toutes les étapes :

- choix des élus pour l'identification des zones sur le territoire communal,
- concertation avec les habitants,
- délibération du conseil municipal,
- débat au sein du conseil communautaire.

Le conseil municipal se positionne pour le développement de l'hydroélectricité sur les rivières Cérou et Aveyron ainsi que le photovoltaïque sur « Le Combal » en prenant en compte la sauvegarde du petit patrimoine existant : Dolmen de la Vierge.

QUESTIONS DIVERSES :

Présentation des statuts de l'Association « La Matière des Villages » et qui pourrait accompagner la municipalité dans la réhabilitation de la Maison Mercadier. Le conseil municipal a demandé à rencontrer la Présidente de cette association pour en approfondir son objet et ressources pour son aide. Les statuts sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Milhars, le 4 mars 2024

Le secrétaire de séance,

Claude DAGADA

Le Maire,

Pierre PAILLAS